

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 17 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle intercommunale de Lezoux, après convocations légales en date du 12 septembre 2024, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	M. Thierry TISSERAND
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Elisabeth BRUSSAT
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mr Cédric DAUDUIT
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mme Patricia LACHAMP
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mr Florent MONEYRON
M. Gilles BERGAMI	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Julie MONTBRIZON	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Daniel PEYNON	Mme Michelle CIERGE
Mr Alain COSSON	Mr Bernard FRASIAK
Mme Marie-France MARMY	Mme Séverine VIAL
Mme Catherine MORAND	Mr Yannick DUPOUE
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
Mme Anne-Marie OLIVON	Mme Laurence GONINET

Suppléants présents : M. Patrice BLANC, M. Philippe BEAL, Mme Nathalie DE LA FUENTE

Etaient représentés (procuration) :

- Mme A. FORESTIER donne pouvoir à M. D. PEYNON
- M. C. BOURNAT donne pouvoir à Mme C. MORAND
- M. G. FRICKER donne pouvoir à Mme MF. MARMY
- M. R. FERRIER donne pouvoir à Mme S. ROCHE
- M. R. BROUSSE donne pouvoir à Mme M. CIERGE
- Mme I. GROUIEC donne pouvoir à M. T. TISSERAND

Absents : Mme Déolinda DE FREITAS, M. Gilles MARQUET, Mme Eliane GRANET

VOTE: En exercice : 35 Présents : 26 / Représentés : 6 Votants : 32

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Objet : Jeune public - Convention saison culturelle les jeunes pousses 2024/2025

JEUNE PUBLIC
CONVENTION SAISON CULTURELLE LES JEUNES POUSSSES
2024/2025

Sur les bases d'une coopération relative à la saison culturelle pour le jeune public, « Jeunes Pousses », les communautés de communes Thiers Dore et Montagne, Entre Dore et Allier, les villes de Thiers, Courpière et désormais Lezoux et Puy-Guillaume, sont partenaires dans le cadre d'une convention 2024/2025.

Celle-ci reprend les objectifs suivants :

- Mutualisation et organisation d'une communication commune et spécifique à l'offre culturelle en direction du jeune public ;
- Mutualisation pour l'organisation du lancement de saison et d'une tournée d'un spectacle ;
- Organisation d'une exposition itinérante accompagnée d'ateliers de pratique.

La Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne engage et porte l'ensemble des dépenses liées à la saison jeune public partagée. En contrepartie, les partenaires participent conjointement aux dépenses liées au projet, conformément à un budget prévisionnel établi.

Pour la communauté de communes Entre Dore et Allier, la participation financière s'élève à 3750€.

La CCEDA prendra aussi à sa charge les frais de restauration et les droits d'auteur correspondant à l'accueil du spectacle de la tournée sur son territoire, à prévoir au budget prévisionnel du 1^{er} semestre 2024 (pour un montant de 150€ maximum).

Par conséquent, il est proposé au conseil communautaire :

- D'allouer un montant 3750€ au projet « jeunes pousses » dans le cadre de la convention partenariale entre les six partenaires,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention partenariale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 20 septembre 2024
Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente